

Une mini-controverse

Michel Husson, décembre 2001

Avertissement. J'ai proposé à *Travail et emploi* un article intitulé « [la RTT fonctionne comme prévu](#) » qui a été refusé. Comme les motifs invoqués pour justifier ce refus ne me convainquent pas, j'ai rédigé une réponse. Je mets ici à disposition les pièces de ce « dossier » parce que ce travail devrait être finalement publié par *La Revue de l'Ires*. Je veux donc récuser par avance toute interprétation malveillante quant à un éventuel laxisme scientifique de cette publication, qui accepterait les textes refusés ailleurs. Pour le reste, cette discussion n'a évidemment aucun intérêt, sinon sociologique.

Fac-similé de l'avis de refus du comité de rédaction de *Travail et emploi*

Comité de rédaction de Travail et emploi

7 décembre 2001

La réduction du temps de travail fonctionne comme prévu

Michel Husson

Il s'agit d'un article intéressant dans la mesure où il propose des évaluations des effets sur l'emploi de la RTT et des allègements de cotisations sociales, éléments centraux de la politique de l'emploi. Toutefois, le comité de rédaction a regretté que le travail économétrique soit insuffisamment documenté, et les évaluations proposées trop peu rigoureuses. Les points sur lesquels la critique a porté et a conduit le comité à prendre une décision de refus ont été les suivants.

Deux remarques générales tout d'abord. En premier lieu, l'idée binaire selon laquelle il y aurait soit un effet de la RTT, soit un effet du coût du travail sur l'emploi récent, est un peu limitée. Dans une approche quantitative classique, les deux effets qu'on veut analyser devraient être intégrés à la modélisation et leur impact respectif testé. En second lieu, il aurait été bon de rappeler aux lecteurs la thèse de J. Pisani-Ferry qui est critiquée et en présenter les arguments dans un encadré. Pisani-Ferry ne parle d'ailleurs pas de l'impact des baisses du coût du travail en général, mais de l'impact des baisses de cotisations sur les bas salaires qui ont des effets spécifiques sur la structure de l'emploi. L'article reste confus sur ce point, opposant RTT et « allègements de charges » générales, avant de parler de l'effet sur le travail peu qualifié dans la troisième partie.

Revenant plus près du texte, il a été observé à propos de la **première partie** que la démonstration était peu satisfaisante. La robustesse des estimations n'est jamais discutée et l'on ne comprend pas bien en quoi les choix de modélisation faits dans l'article sont plus pertinents que ceux proposés dans les travaux que l'auteur critique. Or ces choix peuvent être discutés.

En page 5, l'auteur confond manifestement la durée du travail collective ACEMO (salariés à temps complet des entreprises de plus de 10 salariés) avec la durée moyenne du travail qui comprend celles des autres entreprises et des salariés à temps partiel. La durée qu'il mesure baisse de 7 % en quatre ans alors que la baisse de la durée effective ne baisse que de moitié environ. En conséquence, il oppose une période sans RTT (1983-1997) où l'effet du temps partiel est pourtant très fort, à une période à forte RTT (1997-2001) avec une RTT de 7 %. Et cependant il estime une équation qui ne tient pas compte de la variable durée du travail.

Dans cette première équation, estimée sur la période 1983-1997, la productivité est expliquée par le salaire, le taux de croissance du PIB et la productivité retardée. Or, l'auteur explique avant de poser son équation que salaire et productivité sont déterminés de façon simultanée. L'estimation est donc susceptible d'être biaisée, cela n'est pas discuté. Ensuite, il n'y a pas de trend temporel, le salaire étant censé capter ce trend, argument moyennement convaincant. Que se passerait-il si on avait rajouté un trend? Pourquoi n'a-t-il pas été tenu compte de la durée du travail dans l'équation ? Dans quelle mesure cette équation est stable? Les propriétés des séries (stationnarité ou non, tendances déterministes communes..) ne sont pas discutées sérieusement. L'écart entre l'emploi observé et l'emploi simulé étant ensuite directement imputé à la RIT, une bonne partie de cet écart pourrait aussi bien être liée à l'erreur de prévision.

On s'étonne de ne trouver aucune référence aux travaux sur la RTT de la DARES, du CGP où ces questions sont abordées, où les équations d'emploi tiennent compte de la durée du travail et permettent une réelle simulation de l'effet de la durée.

Enfin, l'effet de la RTT nécessite de s'appuyer sur autre chose que l'analyse d'une équation d'emploi fonction du PIB. Il faudrait aussi tenir compte du coût du travail qui peut réduire ce PIB si des effets compétitivité jouent négativement. Il importe ainsi de discuter de conditions d'équilibre des coûts. Or ce point n'est pas abordé.

Dans la **deuxième partie**, il faudrait distinguer les analyses portant sur le coût moyen du travail et le coût des emplois peu payés et bien faire ressortir que le travail de Crépon et Desplatz porte sur les allègements bas salaires. Il s'agit là d'une partie du texte difficile pour un lecteur non averti. L'essentiel de la deuxième partie critique cette analyse par les panels. Certes cette étude est critiquable à bien des égards et elle majore certainement les effets des politiques d'allègements de cotisations mais pas pour les raisons citées. Mais il s'agit bien de l'effet de politiques d'allègements bas salaires calculées en fonction de la législation sur les salaires (DADS) et non de l'impact de baisses générales qui ont donc concerné des secteurs particuliers et non l'économie française en moyenne comme dans le cas des travaux macroéconomiques.

Dans la **troisième partie**, l'argumentation reprenant les travaux de Goux et Maurin est étonnante car l'effet des politiques d'allègement des bas salaires est en particulier de réduire les coûts des secteurs peu qualifiés et donc de stimuler la demande en leurs produits. Seule une simulation de l'impact de ces politiques sur un modèle sectoriel serait convaincante, et non une équation macroéconomique comme celle fournie. Avec cette seconde équation, l'auteur montre que l'évolution de la part des emplois non qualifiés dans l'emploi total peut être expliquée sans faire intervenir l'évolution du coût relatif du travail non qualifié. La conclusion est donc que les allègements de cotisations sociales n'ont pu jouer qu'un rôle très mineur. Par rapport à ce qui a été fait dans la première équation, on ne comprend pas bien pourquoi dans la seconde l'auteur choisit délibérément d'exclure le coût du travail et d'introduire un trend temporel. Ensuite, il se peut que l'évolution du poids de l'industrie dans le PIB soit en partie expliquée par les allègements de cotisations. Enfin, si l'auteur croit en la méthode qu'il propose pour évaluer les effets de la RTT sur l'emploi, on ne voit pas bien pourquoi il n'a pas évalué les effets des allègements en suivant la même démarche (la durée du travail étant selon l'auteur, constante sur la période 1983-1997, on pourrait estimer une équation d'emploi sur la période 1983-1994 et déduire l'effet des allègements en comparant sur 1994-1997, emploi simulé et emploi observé).

Réponse aux observations du Comité de rédaction de *Travail et emploi* en date du 7 décembre 2001

Le projet que j'ai soumis à *Travail et emploi*, en réponse à un appel à articles sur le thème « Productivité et emploi » a été refusé. Les raisons données à ce choix ne me paraissent pas convaincantes, et je ne voudrais pas qu'un silence de ma part puisse suggérer une quelconque approbation.

1. la mesure de la réduction du temps de travail et le temps partiel

Un premier reproche porte sur les sources : *« l'auteur confond manifestement la durée du travail collective ACEMO (salariés à temps complet des entreprises de plus de 10 salariés) avec la durée moyenne du travail qui comprend celles des autres entreprises et des salariés à temps partiel. La durée qu'il mesure baisse de 7 % en quatre ans alors que la baisse de la durée effective ne baisse que de moitié environ. En conséquence, il oppose une période sans RTT (1983-1997) où l'effet du temps partiel est pourtant très fort, à une période à forte RTT (1997-2001) avec une RTT de 7 %. Et cependant il estime une équation qui ne tient pas compte de la variable durée du travail. »*

Je n'ignore pas les limites de la durée ACEMO. C'est le seul indicateur que la Dares publie et commente. Tous les économistes, et le public en général, seraient évidemment ravis d'avoir à leur disposition régulière un meilleur indicateur. Cela dit, je n'en fais pas usage dans mon estimation de l'effet de la RTT, et c'est logique puisqu'il s'agit de comparer la période sans réduction de la durée légale avec celle qui est ouverte depuis la loi Robien. Le développement du travail à temps partiel est une tendance, modulée par la conjoncture, et à ce titre elle est prise en compte dans les autres coefficients de l'équation. Sur la période récente, je raisonne donc « à dynamique du temps partiel inchangée » et il faut rappeler que cette dynamique passe par une moindre progression du temps partiel, voire pas de progression du tout, durant les phases de reprise. Sur la période considérée (1997-2001), le temps partiel ne peut être une explication concurrente de la RTT, puisqu'il n'a pas progressé.

2. l'influence du salaire réel sur la productivité du travail

« La productivité est expliquée par le salaire, le taux de croissance du PIB et la productivité retardée. Or, l'auteur explique avant de poser son équation que salaire et productivité sont déterminés de façon simultanée. L'estimation est donc susceptible d'être biaisée, cela n'est pas discuté. Ensuite, il n'y a pas de trend temporel, le salaire étant censé capter ce trend, argument moyennement convaincant. Que se passerait-il si on avait rajouté un trend ? »

Il y a ici une incompréhension profonde de ma démarche, que j'ai eu plusieurs fois l'occasion de développer ; mes arguments sur la détermination inverse et le trend me conduisent d'habitude à critiquer l'introduction du salaire. Ici, je reprends ce qui est pour moi une mauvaise spécification, mais c'est parce qu'elle tend à surestimer l'influence du salaire et je laisse ainsi à cette variable « toutes ces chances ». C'est expliqué dans le texte, mais face à une lecture décidée à trouver des objections, on ne devrait décidément pas faire du second degré. L'introduction d'un trend, que j'ai évidemment testé, va dans mon sens et conduit à gonfler encore un peu l'impact estimé de la RTT.

3. une simulation imprécise

« L'écart entre l'emploi observé et l'emploi simulé étant ensuite directement imputé à la RTT, une bonne partie de cet écart pourrait aussi bien être liée à l'erreur de prévision ».

Encore un exemple de commentaire biaisé : l'équation est suffisamment précise sur la période d'estimation pour que l'erreur moyenne ne puisse pas expliquer « une bonne partie » de l'erreur. Il existe des tests pour cela, que l'on aurait pu demander, au lieu de suggérer qu'un tel exercice pourrait « aussi bien » produire n'importe quel résultat.

4. les autres travaux non cités

« On s'étonne de ne trouver aucune référence aux travaux sur la RTT de la DARES, du CGP où ces questions sont abordées, où les équations d'emploi tiennent compte de la durée du travail et permettent une réelle simulation de l'effet de la durée. »

J'aurais pu redire dans ce projet d'article tout le mal que je pense de ces exercices qui sont autant d'évaluations « ex ante » où l'on introduit des paramètres dépourvus de tout support empirique. J'en ai parlé ailleurs. Et, encore une fois, je conteste formellement l'idée selon laquelle on pourrait simuler l'effet de la durée à partir d'une période d'observation où celle-ci n'a pas bougé, ou par référence à la montée du temps partiel.

5. une analyse partielle

« L'effet de la RTT nécessite de s'appuyer sur autre chose que l'analyse d'une équation d'emploi fonction du PIB. Il faudrait aussi tenir compte du coût du travail qui peut réduire ce PIB si des effets compétitivité jouent négativement. Il importe ainsi de discuter de conditions d'équilibre des coûts. Or ce point n'est pas abordé. »

Pas plus qu'il ne l'est dans les travaux cités de la DARES ou du CGP ! L'équation que j'utilise explique la productivité, donc le contenu en emploi du PIB, et non « l'emploi en fonction du PIB ». Si le PIB croît moins vite et si le salaire dérape, ces variables vont modifier le contenu en emploi et ces effets sont donc inclus dans mon évaluation. J'ai étudié ailleurs, dans une comparaison internationale (citée dans le rapport Rouilleault) les effets sur la compétitivité française, pour montrer qu'ils n'étaient pas perceptibles.

6. le papier de Crépon et Desplatz, la nouvelle référence

A propos de la deuxième partie, il me semble que la critique qui m'est faite ressemble au travail de Crépon et Desplatz : *« il s'agit là d'une partie du texte difficile pour un lecteur non averti »*. Ce papier est effectivement difficile à décrypter, et le travail consistant à montrer l'absurdité de ses résultats aura sans doute du mal à convaincre *« un lecteur non averti »*. Cette étude – qui réussit à « démontrer » que c'est uniquement grâce aux baisses de charge que l'économie française a créé des emplois entre 1994 et 1997 – prétend être la seule analyse « ex post » d'une RTT absente de sa période d'investigation. On ne peut donc l'ignorer, d'autant plus qu'elle remplace celle de Laroque et Salanié, comme référence théorique à ceux qui cherchent à minimiser l'impact de la RTT – comme Jean Pisani-Ferry, dans son récent livre.

7. sur la demande d'emploi par qualification

« on ne comprend pas bien pourquoi (...) l'auteur choisit délibérément d'exclure le coût du travail et d'introduire un trend temporel. » La réponse est pourtant fournie noir sur blanc : *« L'impact du coût du travail sur cette évolution ne peut être mis en lumière dans une équation pourtant dépouillée. »* Il n'y avait donc rien d'autre à comprendre que la non-significativité du coût du travail.

8. une contradiction méthodologique

« si l'auteur croit en la méthode qu'il propose pour évaluer les effets de la RTT sur l'emploi, on ne voit pas bien pourquoi il n'a pas évalué les effets des allègements en suivant la même démarche (...) on pourrait estimer une équation d'emploi sur la période 1983-1994 et déduire l'effet des allègements en comparant sur 1994-1997, emploi simulé et emploi observé ».

Cette remarque, conçue pour pointer une incohérence dans le raisonnement fait office de boomerang. De deux choses l'une en effet : ou bien l'impact des allègements de charges passe par l'intermédiaire de la variable coût du travail, mais celle-ci figure déjà dans l'équation ; ou bien, il s'agit d'un impact spécifique, mais il faudrait alors préciser son statut. Faute de quoi, on retombe dans la méthode retenue par Pisani-Ferry dans son rapport : toutes les créations d'emplois non expliquées doivent par principe être imputées aux allègements de charges. C'est finalement ce principe sans fondement qui est invoqué pour mettre à mal ma propre évaluation.